

Le 9 février 2009

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **- Les collectivités ne peuvent avancer dans un brouillard financier -**

Les maires ruraux de France ont appris avec émoi la suppression de la taxe professionnelle dès 2010. Ils regrettent qu'une décision aussi importante pour les collectivités locales leur soit annoncée à l'occasion d'une émission télévisée alors que des travaux sont en cours dans diverses commissions notamment dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales.

Tout en prenant acte de la décision du Chef de l'Etat, l'AMRF demande qu'une clarification soit apportée au plus vite sur le montant précis du manque à gagner, pour l'instant sujet à caution, et les ressources de substitution dynamiques et pérennes qui leur seront données. Elle rappelle en effet que les collectivités locales participent pour une part essentielle à l'investissement public dans le pays et qu'on ne peut leur demander de participer activement à la relance en les amputant, sans alternative claire, d'une de leurs principales ressources. A l'évidence, l'hypothèse d'une taxe carbone n'est pas suffisante.

Les maires ruraux de France demandent à participer à l'indispensable concertation qui doit être mise en place au plus vite sur cette question. Elle souhaite que l'annonce brutale de la suppression de la taxe professionnelle soit en tout cas le point de départ d'une réflexion d'ensemble sur l'avenir de la fiscalité locale et de la mise en place d'une péréquation financière enfin réelle et sincère.

**Contact :**  
***Vanik Berberian***  
***Président des Maires Ruraux de France***

***T : 04 72 61 77 20***